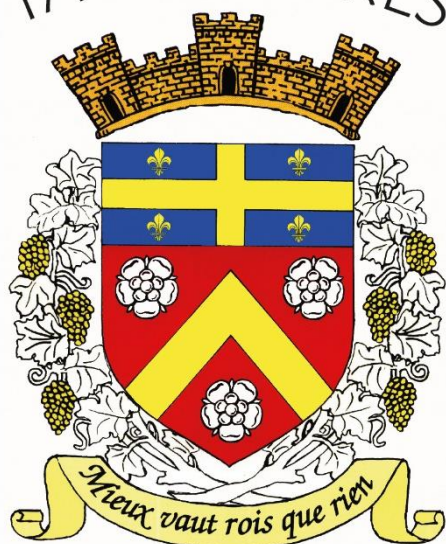


2024

Note de présentation
brève et synthétique du
compte financier unique

MAIRIE DE
TACOIGNIÈRES



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
LES CHIFFRES CLES 2024	3
PRESENTATION DES RESULTATS	4
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	5
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	13
RATIOS INFORMATIFS	14

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique 2024. Elle sera, comme le compte administratif 2022, disponible sur le site internet de la ville.

Le compte financier unique a été lancé, en phase expérimentale, sur les exercices 2021 à 2023 auprès des collectivités (communes et EPCI) volontaires.

Pour le mettre en place, deux préalables étaient nécessaires :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57
- Dématérialiser l'ensemble des documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable).

Notre commune a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche au 1^{er} janvier 2023. L'adoption du premier CFU a concerné l'exercice 2023.

Le CFU 2024 est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document.

Le CFU a l'avantage de simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre la secrétaire générale et les services du comptable public.

Le compte financier unique 2024 a été soumis par le Maire au Conseil municipal qui l'a approuvé en séance du 07 février 2025.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- . Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
 - . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
 - . Elles sont équilibrées.

LES CHIFFRES CLES 2024

Recettes de fonctionnement :

815.019,13 €

+5,40% par rapport à 2023

Dépenses de fonctionnement :

701.602,37 €

+3,60% par rapport à 2023

Epargne brute * :

111.406,22€

+20,70% par rapport à 2023

Recettes d'investissement :

181.157,27 €

-50,00% par rapport à 2023

Dépenses d'investissement :

643.504,25€

+194,12% par rapport à 2023

**Encours de dette : 344.353,71€
au 31/12/2024**

Désendettement / 2024 : 211.447,84€

*Cet indicateur est égal à la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvements d'ordre) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'exercice, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts.

PRESENTATION DES RESULTATS

Les réalisations budgétaires 2024 sont les suivantes :

- ✓ Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 701.602,37 €
 - Recettes : 815.019,13 €

- ✓ Section d'investissement :
 - Dépenses : 643.504,25 €
 - Recettes : 181.157,27 €

A la clôture de l'exercice 2024, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 622.981,60 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	530.092,40 €
Excédent d'investissement cumulé :	61.046,40 €
Restes à réaliser :	31.843,80 €
Résultat cumulé :	622.982,60 €

Les restes à réaliser 2024 se détaillent comme suit :

- En dépenses : 100.000,00 €
- En recettes : 131.843,80 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES exercice 2024	815 019.13 €	181 157.27 €
DEPENSES exercice 2024	701 602.37 €	643 504.25 €
Resultat	113 416.76 €	-462 346.98 €
Résultat antérieur reporté au 31/12/2023	416 675.64 €	523 393.38 €
Résultat de cloture cumulé au 31/12/2024	530 092.40 €	61 046.40 €
Solde des restes à réaliser		31 843.80 €
RESULTAT EXERCICE 2024	530 092.40 €	92 890.20 €
Résultat cumulé		622 982.60 €

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de la section de fonctionnement

►► Des dépenses de fonctionnement moins élevées que prévues de 56.659,54 € par rapport au budget primitif (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement)

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 701.602,37 €.

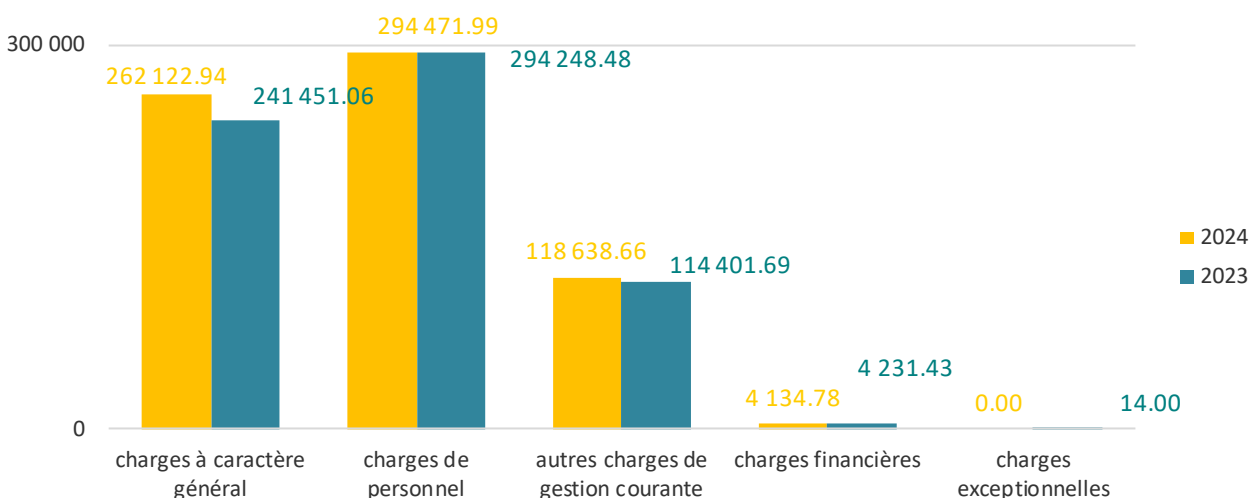
- ✓ 700.884,37 € en dépenses réelles de fonctionnement soit 99,90% des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 718,00 € en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 0,10% des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Il est constaté une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 24.347,71 € par rapport à 2023, soit 3,60%.

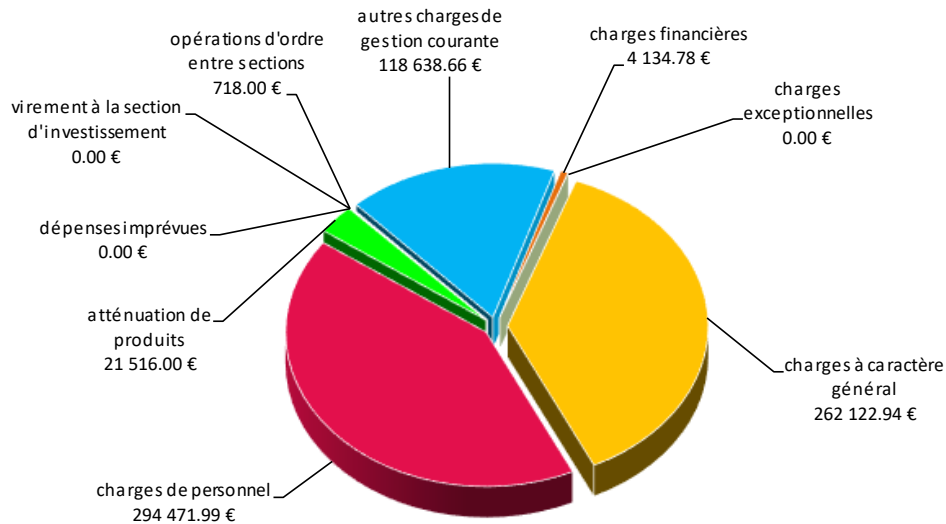
Chapitre	Libellé Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	CFU 2024 - CFU 2023	% d'évolution
Chapitre 011	charges à caractère général	241 451.06	319 579.51	262 122.94	20 671.88	8.56
Chapitre 012	charges de personnel	294 248.48	314 354.35	294 471.99	223.51	0.08
Chapitre 014	atténuation de produits	21 840.00	22 800.00	21 516.00	-324.00	-1.48
Chapitre 022	dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	0.00	400 307.03	0.00	0.00	
Chapitre 042	opérations d'ordre entre sections	1 068.00	718.00	718.00	-350.00	-32.77
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	114 401.69	126 627.81	118 638.66	4 236.97	3.70
Chapitre 66	charges financières	4 231.43	4 150.00	4 134.78	-96.65	-2.28
Chapitre 67	charges exceptionnelles	14.00	500.00	0.00	-14.00	
Chapitre 68	dotations aux provisions	0.00	4 074.20	0.00	0.00	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES		677 254.66	1 193 110.90	701 602.37	24 347.71	3.60

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement 2024 et 2023



Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitres :



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 262.122,94 € en 2024 contre 241.451,06 € en 2023, soit une hausse de 8,56%. Les postes essentiellement en baisse sont : entretien de bâtiments publics, entretien de voirie, réception, participation à d'autres organismes et autres services extérieurs. Tandis que les postes en hausse sont : énergie, fournitures d'entretien, entretien de terrain, entretien du matériel roulant, maintenance, fêtes et cérémonie, frais de télécommunication.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à 294.471,99 € en 2024 contre 294.248,48 € en 2023, soit une hausse de 0,08%. En 2024, en plus de la traditionnelle évolution de carrière des agents liée à l'ancienneté et à la technicité, les revalorisations du SMIC (+2% en novembre 2024), les contrats des personnels contractuels affectés aux services périscolaires ont été pérennisés considérant le nombre croissant d'enfants accueillis à la cantine, à la garderie et à l'étude.

Le ratio « charges de personnel » par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est de 41,97%, soit 246,62 €/habitant (246,44 €/habitant en 2023).

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 21.516,00 € correspondant au reversement au FPIC en baisse de 1,48%.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante s'établissent à 118.638,66 € en 2024 contre 114.401,69 € en 2023, soit une hausse de 3,70 %. Cette hausse est essentiellement due aux postes des indemnités d'élus indexées sur la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+722,52 €), service incendie (+2.257,12 €) et redevances concessions logiciels (+497,86 €).

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux pour 7.140,00 €
- aux versements des indemnités et cotisations des élus pour 64.302,24 €
- aux versements des subventions aux associations pour 2.440,00 €
- à la contribution au service d'incendie pour 37.457,81 €

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 4.134,78 € en 2023 contre 4.231,43 € en 2023.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles s'établissent à 0,00 € en 2024 contre 14,00 € en 2023 (titre annulé sur exercice antérieur).

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 400.307,03 € en 2024 contre 282.085,17 € en 2023.

II. Recettes de la section de fonctionnement

►► **Des recettes de fonctionnement plus élevées que prévues de 39.151,63 € par rapport au budget primitif (hors opérations d'ordre et résultat reporté)**

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 815.019,13 €.

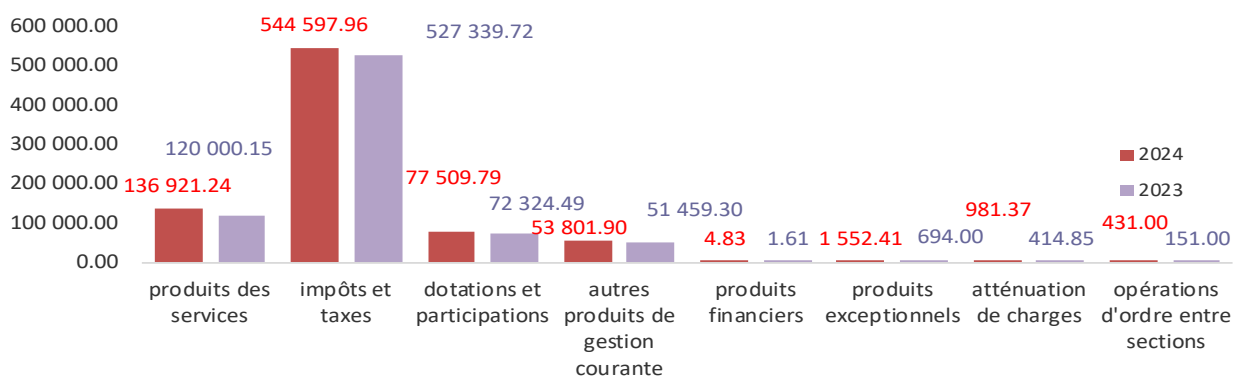
- ✓ 814.868,13 € en recettes réelles de fonctionnement, soit 99,98% des recettes totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 151,00 € en recettes d'ordre de fonctionnement soit 0,02% des recettes totales de la section de fonctionnement.

Il est constaté une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 41.787,49 € par rapport à 2023.

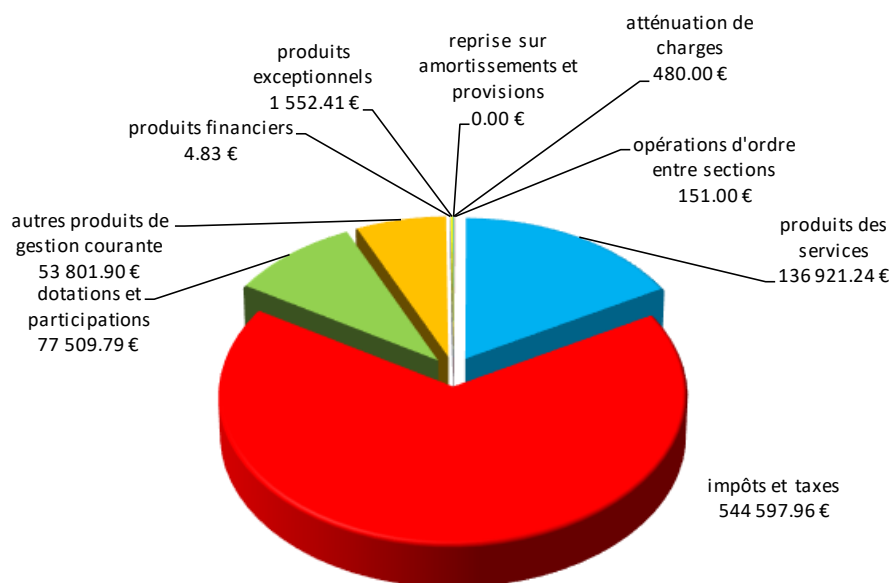
Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé Recettes de fonctionnement	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	CFU 2024 - CFU 2023	% d'évolution
Chapitre 002	résultat de fonctionnement reporté	0.00	417 143.40	0.00		
Chapitre 013	atténuation de charges	981.37	1 200.00	480.00	-501.37	0.00
Chapitre 042	opérations d'ordre entre sections	431.00	251.00	151.00	-280.00	
Chapitre 70	produits des services	120 000.15	116 697.00	136 921.24	16 921.09	14.10
Chapitre 73	impôts et taxes	527 339.72	538 091.00	544 597.96	17 258.24	3.27
Chapitre 74	dotations et participations	72 324.49	70 749.00	77 509.79	5 185.30	7.17
Chapitre 75	autres produits de gestion courante	51 459.30	47 917.00	53 801.90	2 342.60	4.55
Chapitre 76	produits financiers	1.61	2.00	4.83	3.22	200.00
Chapitre 77	produits exceptionnels	694.00	1 060.50	1 552.41	858.41	123.69
Chapitre 78	reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES		773 231.64	1 193 110.90	815 019.13	41 787.49	5.40

Recettes réelles de fonctionnement 2024 et 2023



Répartition des recettes de fonctionnement par chapitres :



Chapitre 013 : Les atténuations de charges s'établissent à 480,00 € en 2024 contre 981,37 € en 2023. Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail.

Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 136.921,24 € en 2024 contre 120.000,15 € en 2023, soit une hausse de 14,10%. Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes de restauration scolaire (115.684,24 € en 2024 contre 98.552,15 € en 2023), les autres prestations de services notamment la participation pour l'agence postale communale (11.940,00 € en 2024 contre 13.680,00 € en 2023).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans le cimetière (4.740,00 € en 2024 contre 2.850,00 € en 2023).

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 544.597,96 € en 2024 contre 527.339,72 € en 2023 soit une hausse de 3,27%. Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Les recettes de ce chapitre représentent plus de 66,83% des recettes réelles de fonctionnement.

- Bases totales prévisionnelles notifiées en mars 2024 pour l'élaboration budgétaire :
 - Foncier bâti..... 1 600 321
 - Foncier non bâti 19 697
- Bases totales réelles notifiées en décembre 2024 :
 - Foncier bâti..... 1 791 371
 - Foncier bâti..... 20.254

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution du produit du chapitre Impôts et taxes	370 844.89	385 186.72	394 075.85	423 411.60	434 723.19	446 747.24	460 167.27	491 458.64	527 339.72	544 597.96
Variation		3.87%	2.31%	7.44%	2.67%	2.77%	3.00%	6.80%	7.30%	3.27%

Les autres postes de recettes sont :

- L'attribution de compensation versée par la CCPH, pour 6.975,96 €.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, pour 71.209,00 € contre 101.038,76 € en 2023.
- Les droits de place 360,00 €.
- Les rôles supplémentaires pour 2.617,00 € contre 1.616,00 € en 2023.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 77.509,79 € en 2024 contre 72.324,49 € en 2023, soit une hausse de 7,17%. Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Cette hausse est due essentiellement à une hausse de la DGF pour 2.082,00 € et de la Dotation de Solidarité Rurale pour 2.462,00 €.

Pour la deuxième année consécutive, la commune n'a pas perdu de recettes en matière de dotation de l'Etat. Elle a perçu 4.544,00 € de plus qu'en 2023. L'effort de contribution au redressement des finances publiques s'élève pour autant, en pertes cumulées, à 34.243,00 € sur 10 ans.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Dotation de Fonctionnement	93 378.00	78 726.00	66 815.00	61 289.00	55 722.00	51 135.00	46 350.00	40 769.00	44 354.00	46 436.00
Variation annuelle		-14 652.00	-11 911.00	-5 526.00	-5 567.00	-4 587.00	-4 785.00	-5 581.00	3 585.00	9 667.00
Dotation de Solidarité Rurale	11 679.00	12 296.00	12 937.00	13 003.00	12 889.00	13 098.00	13 265.00	13 457.00	15 794.00	18 456.00
Variation annuelle		617.00	641.00	66.00	-114.00	209.00	167.00	192.00	2 337.00	5 191.00
Variation cumulée		-14 035.00	-11 270.00	-5 460.00	-5 681.00	-4 378.00	-4 618.00	-5 389.00	5 922.00	14 858.00
Dotation Globale de Fonctionnement	-34 243.00									

Le FDPTP (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle), dotation prélevée sur les recettes de l'Etat et répartie par le Conseil départemental entre les communes et les intercommunalités défavorisées par la faiblesse du potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges, s'élève en 2024 à 8.956,00 € contre 8.276,00 € en 2023, soit une hausse de 8,22%.

La recette au titre du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments s'élève à 1.058,50 € en 2024 contre 1.609,49 € en 2023.

Chapitre 75 : Les produits de gestion courante s'établissent à 53.801,90 € en 2024 contre 51.459,30 € en 2023, soit une hausse de 4,55%. Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement des locations s'élevant à 49.265,53 € en 2024 contre 45.489,47 € en 2023 dont 12.290,00 € en 2024 contre 14.215,00 € en 2023 de location de la salle des fêtes.

Chapitre 76 : Les produits financiers s'établissent à 4,83 € en 2024 contre 1,61 € en 2023. Dans ce chapitre se trouve notamment le revenu des parts sociales de la Caisse d'Epargne.

Chapitre 77 : les produits exceptionnels s'établissent à 1.552,41 € en 2024 contre 694,00 € en 2023. Cette somme correspond à des annulations de charges (avoirs sur des factures payées sur exercices antérieurs).

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre budgétaires s'établissent à 151,00 € en 2024 contre 431,00 € en 2023. Cette somme correspond à l'amortissement de la subvention attribuée à Kassoumaï.

En résumé, la section de fonctionnement dégage un **résultat positif de 113.416,76 €** euros hors résultat antérieur reporté.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

▶▶ La commune a réalisé **180.433,31 €** d'investissement (hors remboursement de capital des emprunts et opérations d'ordre)

I. Dépenses de la section d'investissement

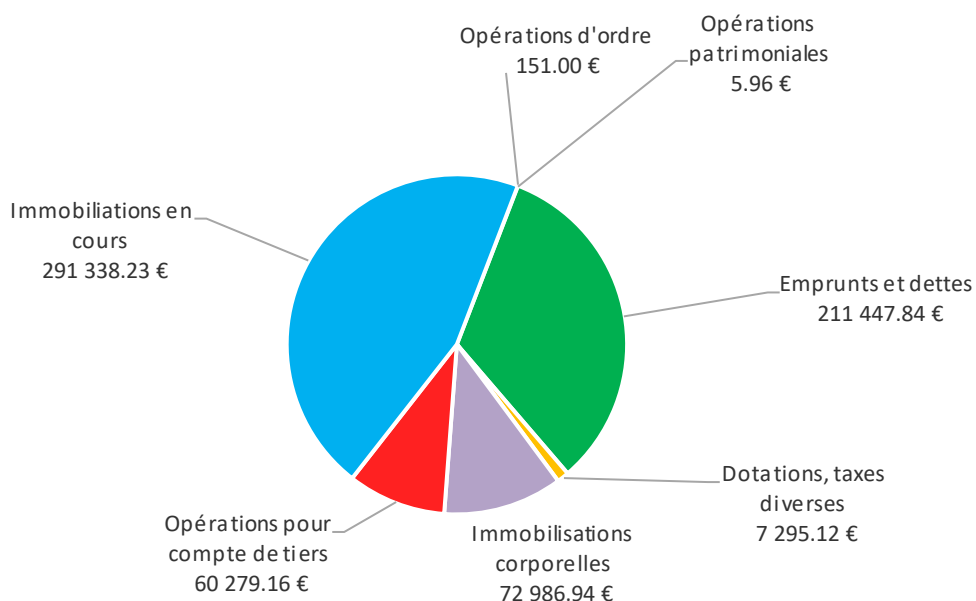
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 643.504,25 €.

- ✓ 643.353,24 € en dépenses réelles d'investissement soit 99,98% des dépenses totales de la section d'investissement.
Dont,
- ✓ 156,96 € en dépenses d'ordre soit 0,02% des dépenses totales de la section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

DEPENSES	Réalisé 2023	BP 2024	Restes à réaliser 2024	CFU 2024	CFU 2024 - CA 2023	% d'évolution
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté				0.00		
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	431.00	251.00	0.00	151.00	0.00	
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	0.00	5.96	0.00	5.96	0.00	
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	948.71	8 300.00	0.00	7 295.12	0.00	
Chapitre 13 - subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	40 112.82	212 204.50	745.37	211 447.84	171 335.02	427.13
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	0.00	11 500.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	65 793.60	376 333.12	71 554.63	72 986.94	7 193.34	10.93
Chapitre 23 - immobilisations en cours	111 503.19	529 697.50	27 700.00	291 338.23	179 835.04	
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 45 - opérations pour comptes de tiers	0.00	0.00	0.00	60 279.16	60 279.16	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	218 789.32	1 138 292.08	100 000.00	643 504.25	424 714.93	194.12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024



Les dépenses d'équipement brut 2024 s'élèvent à 364.325,17 € contre 177.296,79 € en 2023. La municipalité poursuit activement sa politique de maintien des routes et des équipements communaux et scolaires pour répondre aux besoins de mise aux normes, de sécurité et de confort.

Les principaux investissements 2024 sont les suivants :

➤ Ecole :

- Mobilier scolaire 992,40 €
- Tableau numérique 2.662,13 €

➤ Cantine-garderie

- Téléphone 94,99 €

➤ Espaces verts

- Plantation de 105 rosiers 3.289,68 €

➤ Foyer rural

- Création branchement compteur électrique 468,00 €

➤ Voiries

- Abri bus rue des Vignes 6.420,00 €
- Dalle béton pour l'abri bus 2.556,00 €
- Décorations Noël 2.126,75 €
- Garde-corps mairie 8.254,34 €
- Potelet et chaîne 688,48 €
- Signalétique zone bleue rue du Clos de l'Isle 619,10 €
- Mise à niveau tampon rue de la mare ronde 3.771,36 €
- Travaux de voirie 341.515,23 €
(rue du Clos de l'Isle, écluses RD45 et 166, parvis de la mairie, rue de la Gare)

➤ **Matériels et outillages**

- Pulvérisateur..... 569,90 €
- Scie sauteuse.....79,99 €
- 25 barrières et 8 corbeilles 4.122,00 €
- 5 extincteurs..... 674,59 €
- Panneau de signalisation défibrillateur extérieur 108,00 €

➤ **Mairie**

- Tables et chaises salle du conseil..... 10.743,00 €
- 5 chaises bureau du maire 1.163,71 €
- Destructeur papier..... 570,00 €
- Armoire forte 3.237,20 €
- Télésurveillance 1.177,80 €
- Barrières tournantes parvis de la mairie 2.813,04 €
- Range vélos parvis de la mairie 204,00 €

➤ **Bâtiments communaux**

- Serrure gâche électrique de l'agence postale..... 1.056,00 €
- Analyses, maîtrise d'œuvre, missions techniques église 24.554,00 €
- Défibrillateur extérieur 2.348,40 €
- Mobilier nouvelle bibliothèque 1.204,44 €
- Téléphone agence postale communale 103,68 €

➤ **Eclairage public**

- Lanterne rue des Brices..... 704,78 €
- Candélabre rue de la gare 1.920,53 €

➤ **Cimetière**

- 10 cavurnes..... 4.900,00 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 100.000,00 € :

- Cautionnements reçus 745,37 €
- Rénovation de l'Eglise 27.700,00 €
- Terrains pour le futur parking de la gare 34.254,63 €
- Bois du Theil 35.000,00 €
- Mobilier scolaire 2.300,00 €

II. Recettes de la section d'investissement

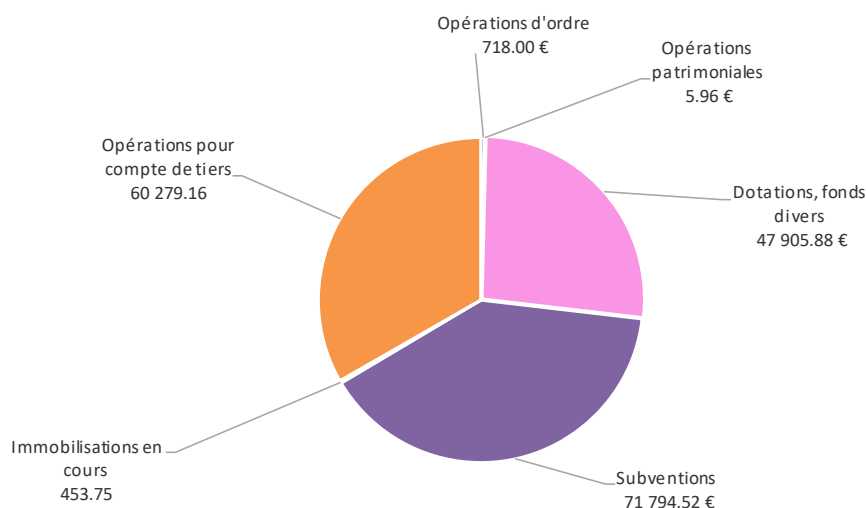
Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 181.157,27 €.

- ✓ 180.433,31 € en recettes réelles d'investissement soit 99,60% des recettes totales de la section d'investissement.
- ✓ 723,96 € en recettes d'ordre et d'opérations patrimoniales soit 0,40% des recettes totales de la section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

RECETTES	Réalisé 2023	BP 2024	Restes à réaliser 2024	CFU 2024	CFU 2024 - CA 2023	% d'évolution
Résultat d'invest reporté						
R001 - résultat antérieur	0.00	523 393.38	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	0.00	400 307.03	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	1 068.00	718.00	0.00	718.00	-350.00	
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	0.00	5.96	0.00	5.96	5.96	
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	181 633.54	35 591.00	0.00	47 905.88	-133 727.66	-73.62
Chapitre 13 - subventions d'investissement	179 167.57	178 276.71	131 843.80	71 794.52	-107 373.05	-59.93
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	449.88	0.00	0.00	0.00	-449.88	-100.00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 23 - immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	453.75		
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 45 - opérations pour comptes de tiers		0.00	0.00	60 279.16	60 279.16	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	362 318.99	1 138 292.08	131 843.80	181 157.27	-181 161.72	-50.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

Recettes réelles :

- Le FCTVA.....28.903,78 €
- La taxe d'aménagement19.002,10 €
- Les subventions71.794,52 €
- Les opération pour compte de tiers.....60.279,16 €

Recettes d'ordre :

- Les opérations patrimoniales..... 723,96 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 131.843,80 € :

- DETR (église et parvis mairie) 46.843,80 €
- CD 78 (rénovation église) 85.000,00 €

En résumé, la section d'investissement dégage un résultat annuel négatif de -465.346,98 € euros hors résultat antérieur reporté.

RATIOS INFORMATIFS

Ratios		CFU 2024		Ratios nationaux 2023
N°	Libellé	Montants	€ / %	Communes de 500 hab à 2000 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	<u>701 602.37</u> 1 194	587.61 €	722.00 €
2	Produit des impositions directes / population	<u>463 436.00</u> 1 194	388.14 €	394.00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/ population	<u>814 868.13</u> 1 194	682.47 €	912.00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	<u>364 325.17</u> 1 194	305.13 €	342.00 €
5	Encours de la dette / population	<u>344 353.71</u> 1 194	288.40 €	587.00 €
6	Dotation globale de fonctionnement / population	<u>64 692.00</u> 1 194	54.18 €	161.00 €
7	Dépenses de personnel / DRF	<u>294 471.99</u> 701 602.37	41.97%	44.10%
8	Dette / RRF	<u>344 353.71</u> 814 868.13	42.26%	NC
9	DRF + Rembt Dette / RRF (marge d'autofinancement courant)	<u>913 050.21</u> 814 868.13	112.05%	87.20%
10	Dépenses d'équipement brut / RRF (taux d'équipement)	<u>364 325.17</u> 814 868.13	44.71%	37.50%